

ASSEMBLEE GENERALE DE DISSOLUTION 2018

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale de dissolution du Comité Régional de Tourisme Equestre Corse se tiendra le :

Lundi 17 décembre 2018 à 15h00

Centre de promotion sociale
7 rue du Colonel Feracci
20250 Corte

Les adhérents du Comité Régional de Tourisme Equestre Corse au 31 août 2018, et à jour de leur cotisation, pourront voter **exclusivement par internet du jeudi 29 novembre 2018 à 08h00 au lundi 17 décembre 2018 à 15h15.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article XII des statuts CRTE).

ORDRE DU JOUR :

1. Dissolution du CRTE,
2. Nomination de Monsieur Thierry Angot comme liquidateur des actifs du CRTE,
3. Questions diverses.

Les adhérents seront appelés à voter par internet sur les 2 premiers points de l'ordre du jour.

Le jour de l'Assemblée générale, les adhérents pourront voter sur place par internet jusqu'à 15h15.

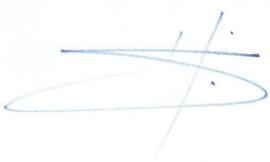
Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRE Corse www.cre-corse.fr.
Les statuts et règlement intérieur du CRTE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlement intérieur).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet reprendra du **mardi 18 décembre à 08h00 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018 à 15h15.**

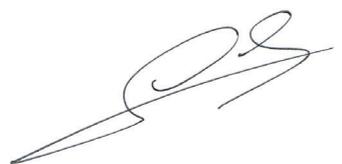
Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée réunie sans condition de quorum le **20 décembre 2018 à 15h00** à l'adresse suivante : Centre de promotion sociale, 7 rue du Colonel Feracci, 20250 Corte.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Dominique Sbraggia
Président du CRE Corse



Joël Poli
Membre du Comité Directeur du CRE
Référent Tourisme Équestre